

## Santé

# Une clinique privée ouvre face à La Tour

**La nouvelle structure, située dans le quartier des Vergers, à Meyrin, veut développer les soins ambulatoires**

Céline Garcin  
@CelineGarcin

Une clinique privée a ouvert ses portes l'automne dernier dans le nouveau quartier des Vergers, à Meyrin. Hier, elle a inauguré ses deux premières salles d'opération. Deux autres, réservées à des interventions plus importantes, seront effectives dans un mois. Située à une encablure de l'Hôpital de La Tour, l'ouverture de cette nouvelle structure de cinq étages interpelle. Ses fondateurs expliquent vouloir y développer des soins ambulatoires alors que l'établissement voisin privilégie aujourd'hui les hospitalisations.

Le projet remonte à 2014. Comme beaucoup de ses confrères, Taoufik Bekri, gynécologue fraîchement installé en cabinet, peine à trouver des créneaux horaires dans les cliniques pour opérer ses patientes en ambulatoire. «La plupart des institutions privées privilégient le stationnaire car c'est plus rentable», note le médecin. La Rive droite est en outre particulièrement mal dotée en blocs opératoires. «À part La Tour, il existait jusqu'à maintenant peu d'autres salles», détaille le spécialiste.

## Neuf chambres

Fort de ce constat, Taoufik Bekri, rejoint par sa consœur Ana Godinho Lourenco et l'ingénieur Riad Mami, décide d'ouvrir une nouvelle structure. Une opportunité se présente aux Vergers. Ils proposent de convertir les étages inférieurs d'un bâtiment situé le long de la route de Meyrin et initialement dévo-



Le gynécologue Taoufik Bekri (à gauche) et l'ingénieur Riad Mami sont deux des trois fondateurs du nouveau centre de soins. STEVE JUNCKER-GOMEZ

lus à un centre de congrès en clinique privée. Le projet est accepté par la Commune et la coopérative propriétaire de l'immeuble.

Les premières consultations ont commencé en septembre. Le nouvel établissement offrira à terme onze cabinets médicaux, un espace de consultation sans rendez-vous, quatre salles opératoires ainsi que neuf chambres d'un lit. Car si la clinique veut privilégier l'ambulatoire, elle proposera également des soins stationnaires. «Il faut être réaliste, nous ne pouvons actuellement pas vivre uniquement de l'ambulatoire», résume Taoufik Bekri. Une dizaine de spécialités sont d'ores et déjà représentées.

## «Attractivité renforcée»

Que pense l'Hôpital de La Tour de ce nouvel arrivant dans le quartier? «Nous voyons d'un bon œil cette densification de l'offre médicale autour de notre site, cela contribue à renforcer notre attractivité», répond son directeur général, Rodolphe Eurin. Dans les faits, les deux établisse-

ments semblent plutôt se regarder en chiens de faïence. Des collaborations potentielles sont évoquées des deux côtés, mais rien n'a été pour l'heure véritablement entrepris.

## Risque de doublon

Pour Adrien Bron, directeur général de la santé à l'Etat, la multiplication des structures de soins engendre des risques de doublon et d'augmentation des frais médicaux globaux non négligeables. «Genève possède déjà une énorme capacité ambulatoire et nous n'avons aucun moyen de freiner cette offre», note-t-il.

Le directeur de la santé se veut toutefois optimiste au sujet des Vergers. «Nous sommes en discussion avec les fondateurs de la clinique pour en faire un projet pilote de maison de santé.» Pour l'Etat, l'intérêt d'un tel établissement serait d'éviter des hospitalisations

inutiles et privilégier le maintien à domicile des personnes âgées. Dans cette perspective, les autorités cantonales se disent prêtes à financer des prestations qui ne sont pas prises en compte par la tarification Tarmed. Par exemple? «La coordination entre les différents professionnels et des horaires élargis pour des consultations sans rendez-vous», illustre Adrien Bron.

La clinique des Vergers n'est pas la seule structure genevoise à miser sur le développement des soins ambulatoires. La clinique Générale-Beaulieu vient de son côté d'inaugurer un centre de jour pour «préparer l'avenir». «Le transfert de l'hospitalier à l'ambulatoire est en train de se jouer, confiait son directeur, Cédric Alfonso, dans nos colonnes mardi. Or, en Suisse, seules 20% des chirurgies sont en ambulatoire, contre 50 à 60% en France, et 80% aux Etats-Unis.»

PUBLICITE



**RENAULT**  
Passion for life

## JOURNÉES RENAULT: 21 – 23 mars.



Pour la reprise de votre voiture:

**primes\* de Fr. 4 600.– à Fr. 5 100.–.**

Découvrez notre vaste gamme de modèles, tels que Renault ZOE, la **voiture électrique la plus vendue** en Suisse en 2018\*. Profitez de **primes attrayantes** pour la reprise de votre véhicule actuel. De plus, vous bénéficiez d'une **prime sur stock\*** sur des modèles sélectionnés. Passez-nous voir!

Plus de détails sur les dates exactes des expositions chez les concessionnaires participants sur [www.journees-reault.ch](http://www.journees-reault.ch)

**Plan-les-Ouates:** RRG Suisse SA, Route de St-Julien 180, 0844 774 774

**Genève-Plainpalais:** RRG Suisse SA, Av. Henri-Dunant 20, 0844 774 774

**Nyon:** RRG Suisse SA, Route de Duillier 6, 0844 774 774

**Gland:** AUTO-LA CÔTE SA, 022 364 12 72 – **Meyrin:** Riantbosson Automobiles Meyrin Sàrl, 022 782 43 88

\*Clio Intens ENERGY TCe 120 EDC, 5,4 l/100 km, 120 g CO<sub>2</sub>/km, émissions de CO<sub>2</sub> liées à la fourniture de carburant et/ou d'électricité 28 g/km, catégorie de rendement énergétique F, prix catalogue Fr. 23 500.–, moins prime Swiss Fr. 2 000.–, moins prime de reprise Fr. 2 000.–, moins prime sur stock Fr. 600.– = Fr. 19 900.–. Captur Intens ENERGY TCe 120 EDC, 5,6 l/100 km, 121 g CO<sub>2</sub>/km, émissions de CO<sub>2</sub> liées à la fourniture de carburant et/ou d'électricité 29 g/km, catégorie de rendement énergétique E, prix catalogue Fr. 27 500.–, moins prime Swiss Fr. 2 500.–, moins prime de reprise Fr. 2 000.–, moins prime sur stock Fr. 600.– = Fr. 22 500.–. Moyenne de toutes les voitures de tourisme immatriculées pour la première fois 137 g CO<sub>2</sub>/km. Offres réservées aux clients particuliers sur les véhicules particuliers dans le réseau Renault participant en cas de signature du contrat et d'immatriculation entre le 01.03.2019 et le 31.03.2019. La prime de reprise est valable pour toute reprise d'un véhicule particulier à l'achat d'un nouveau modèle Renault. L'achat ne peut être effectué que par la même personne que celle indiquée sur le permis de circulation de l'ancien véhicule. L'ancien véhicule qui sera échangé contre un nouveau modèle Renault doit être immatriculé depuis au moins 6 mois et encore en état de rouler. Avec 908 immatriculations, la voiture électrique Renault ZOE est la plus vendue en 2018 (CH et FL), source ASTRA/MOPIS/autosuisse. La prime sur stock est valable sur les véhicules identifiés.

## En bref

### CEPEG: revers pour Ensemble à Gauche

**Justice** La Cour de justice s'est prononcée en défaveur du parti de gauche, qui avait recouru contre le système de la question subsidiaire pour départager deux textes incompatibles pour les votations du 19 mai, selon «Le Courrier». L'objet est pour l'heure maintenu et la population devrait donc être amenée à voter. **R.E.T.**

### Un test annulé est reporté sur deux dates

**Couac** Un test cantonal de français a été annulé mardi à cause d'une thématique jugée «inadéquante» (nos éditions du 20 mars). L'épreuve était basée sur le thème des ados migrants non accompagnés. Du vécu pour certains élèves, qui auraient alors été évalués sur un sujet sensible ravivant potentiellement des traumatismes. Le test a donc été annulé pour 1400 élèves de classes d'accueil et de formation préprofessionnelle du secondaire II. Un nouvel examen a été organisé, mais sur deux dates, aujourd'hui et mardi. Des enseignants d'élèves concernés s'interrogent: comment garantir une égalité de traitement alors qu'une partie des élèves passera

le test après les autres et pourrait avoir accès à certaines questions? Pourquoi ne pas avoir programmé un jour de rattrapage unique? Contacté, le Département de l'instruction publique n'a pas souhaité répondre aux questions. **A.T.**

### Les défenseurs du Plaza saisissent le Tribunal fédéral

**Cinéma** Les adversaires de la démolition de la salle de cinéma «Le Plaza», à Genève, saisissent le Tribunal fédéral pour tenter d'inverser le cours des choses. Ils estiment que le Conseil d'Etat a invalidé à tort leur initiative cantonale «Le Plaza ne doit pas mourir». Dans un communiqué, ils considèrent aussi que le gouvernement a privé le parlement de la possibilité d'adopter une loi de déclaration d'utilité publique de la salle de cinéma, en s'arrogeant l'exclusivité de ce pouvoir de décision dans ce domaine. L'initiative «Le Plaza ne doit pas mourir» demandait que l'ancienne salle de cinéma soit déclarée d'utilité publique et que l'Etat procède à une appropriation. Le Conseil d'Etat avait invalidé ce texte, estimant que ces deux compétences étaient de son ressort et ne pouvaient pas faire l'objet d'une initiative. **ATS**